

Observation n°82 du 08/04/2023

Monsieur,

Je suis opposé à ce projet éolien en raison notamment de l'impact environnemental du raccordement de ce parc mais également le choix du point de raccordement injustifié, présentant un surcoût énorme pour le contribuable (car au final c'est toujours le contribuable qui paie la facture électrique), et une perte d'énergie conséquente en raison de la distance de raccordement.

D'ailleurs la MRAe a rappelé que le raccordement du projet au réseau électrique fait partie intégrante du projet. Ses impacts doivent à ce titre être compris dans la démarche ERC. La capacité d'accueil du poste de raccordement envisagé reste également encore à vérifier.

En seule réponse, le promoteur précise que le raccordement se fera au poste source de Mirebeau. Mais comment expliquer ce raccord à Mirebeau alors que le promoteur rappelle lui-même :

*« D'après le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables, et en accord avec l'article D342-23 du Code de l'énergie, il convient « les gestionnaires des réseaux publics proposent **la solution de raccordement de référence sur le poste le plus proche, minimisant le coût des ouvrages propres définis à l'article D. 342-22** et disposant d'une capacité réservée ou transférable suffisante pour satisfaire la puissance de raccordement demandée », en sachant que le poste source le plus proche (comme initialement écrit) est celui de Lencloître.*

Encore une aberration non justifiée par le promoteur qui ne répond que partiellement à la MRAe.

Un avis défavorable s'impose au vu de ces éléments

Eric Denjean
86140 Doussay